

Terrain communal, rue Trémolières - Aliénation à M. BEVALOT Jacques

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon est propriétaire d'une parcelle de terrain cadastrée section BO n° 20. Cette propriété, comprise entre la rue Paul Bert et la rue Trémolières, est actuellement aménagée en terrain de jeux et espace vert. M. BEVALOT, propriétaire de la parcelle cadastrée BO n° 19 contiguë sur deux côtés, à la parcelle appartenant à la Ville, a demandé l'acquisition d'une bande de terrain communal lui permettant d'avoir un accès à l'arrière de sa maison.

Un accord est intervenu avec M. BEVALOT aux conditions suivantes :

- la Ville cède un terrain de 1 a 18 ca au prix de 100 F/m², soit une somme de 11 800 F,
- M. BEVALOT prendra à sa charge la construction d'une clôture aux nouvelles limites,
- l'accès actuel à l'espace vert, par un portillon, est reconduit.

La recette sera imputée au chapitre 90.653.2111.00501.30100.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette aliénation et à autoriser M. le Maire à signer les actes à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Visa préfectoral du 30 avril 1996.